

COMMUNE DE VILLERS LA CHEVRE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux mars, à 20 h, le conseil municipal de la Commune de Villers la Chèvre légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain DYE PELLISSON, Maire.

Présents : MM. Alain DYE-PELLISSON, Jean-Marc CHARPENTIER, Dominique THILL, Daniel BALLIET, Jean-Paul HARDOUIN, Jean-Pierre ROSSI, Alexandre DURAZZI, Claude FORTEMPS, Bernard GOFFARD, Felice AGOSTINESE, Claude RICHARD.

Absents excusés : Mmes Jeannine PIERRON, Sylviane VUERICH et M. Eric LAMBERT.

Absent non excusés : Mme Françoise THERY VIVOT.

Un scrutin a eu lieu, Mr Bernard GOFFARD a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. Eric LAMBERT a donné procuration à M. Jean-Paul HARDOUIN ;

Mme Sylviane VUERICH a donné procuration à M. Jean-Marc CHARPENTIER ;

Mme Jeannine PIERRON a donné procuration à M. Claude RICHARD.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation du compte administratif 2016
- 2 - Affectation du résultat d'exploitation 2016
- 3 - Approbation du compte de gestion 2016
- 4 - PLUi : transfert de compétence à la Communauté de Communes T2L
- 5 - Subventions communales 2017

DELIBERATION 2017-001 : Compte administratif exercice 2016 (7.1.)

Après délibération le Conseil Municipal approuve le compte administratif de la Commune, exercice 2016, tel que résumé ci-dessous et présenté par Monsieur Jean-Marc CHARPENTIER, adjoint au Maire, le Maire s'étant retiré lors du vote :

Investissement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	5 288,24 €
Solde d'exécution :	8 239,93 €
Résultat de clôture :	13 528,17 €

Fonctionnement :

Résultat à la clôture de l'exercice précédent :	200 533,90 €
Part affectée à l'investissement	18 262,76 €
Solde d'exécution :	53 667,98 €
Résultat de clôture :	235 939,12€

Résultat de clôture :

249 467,29 €

Reste à réaliser : 825 €

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2017-002 : Affectation des résultats 2016 (7.1.)

Le conseil municipal :

- Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;
- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 ;
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de :	53 667,98
• Un excédent reporté de :	182 271,14

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	235 939,12
• Un excédent d'investissement de :	23 528,17
• Un déficit des restes à réaliser de :	825,00
• Soit un excédent de financement de :	12 703,17

- Considérant qu'il faut intégrer les résultats d'opérations d'ordre non budgétaires à savoir :

- - 2,89 € en investissement, résultat de la dissolution du Syndicat d'épuration de Cons la Grandville/Villers-la-Chèvre/Ugny
- + 859,56 en fonctionnement, résultat de la dissolution du CCAS de Villers-la-Chèvre

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

- Résultat reporté en fonctionnement (002)	236 798,68
- Résultat d'investissement reporté (001)	13 525,28

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION 2017-003 : Approbation du compte de gestion 2016 (7.1.)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Alain DYE-PELLISSON, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir noté la différence avec le compte administratif qui résulte d'intégration de résultats par opération d'ordre non budgétaire ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DELIBERATION 2017-004 : PLU transfert de compétence à la communauté de communes T2L (5.7.)

Vu l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, concernant le transfert de la compétence de l'élaboration des PLU vers les communautés de communes ;

Vu l'article L5214-16 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la lettre du sous-Préfet de Briey, François PROISY, datée du 20 septembre 2016 ;

M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le transfert à la Communauté de Communes « Terre Lorraine du Longuyonnais » de la compétence relative au PLU.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, s'oppose au transfert à la Communauté de Communes « Terre Lorraine du Longuyonnais » de la compétence relative au PLU.

DELIBERATION 2017-005 : Subventions communales exercice 2017 (7.5.)

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter les subventions communales, exercice 2017, comme suit :

- Amicale des Anciens de Villers la Chèvre	400 €
- F.E.P. de Villers la Chèvre	400 €
- Villers-Loisirs-Culture	400 €
- Les Cavaliers du Coulmy	400 €
- La Mucoviscidose	50 €
- A.L.D.P.A.	250 €

Adoptée à 10 voix pour et une abstention